

## Résumé

### Les crises de la dette en France au XVIII<sup>e</sup> siècle

Joël FÉLIX (université de Reading)

Le but de cette communication a été d'étudier les crises de la dette en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier les crises de 1720 (banqueroute de John Law), de 1770 (banqueroute de l'abbé Terray) et de 1788 (suspension des paiements de Loménie de Brienne). Chacune de ces crises peut être envisagée comme ayant marqué la fin d'un cycle entier de la dette qui peut être décomposé en trois temps : en premier lieu, une augmentation rapide et soutenue de la dette liée au financement de la guerre ; en second lieu, une période de réduction de la dette correspondant au retour de la paix ; enfin, en dernier lieu, la crise proprement dite qui marque l'échec des tentatives pour maîtriser la dette. Cette dernière période est très importante car, d'une part, elle clôt le cycle endettement – désendettement et, d'autre part, elle détermine en partie les conditions de la création de dettes dans un nouveau cycle financier.

La communication a choisi quelques exemples historiques afin d'illustrer ces trois étapes successives de la dette au XVIII<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne la création de la dette, nous avons rappelé le rôle fondamental de la guerre et souligné que parler de la dette au XVIII<sup>e</sup> siècle c'est évoquer la manière dont le gouvernement finançait ses dépenses militaires. Avec le support de graphiques concernant le financement des guerres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, nous avons montré que la création de dette était une nécessité pour la monarchie, toute guerre exigeant d'augmenter les recettes de manière très significative (entre 50 % et 75 % d'augmentation selon le conflit concerné), un surcroît de revenu qu'il était difficile, sinon impossible, d'obtenir par l'impôt seul. La création de dettes en temps de guerre était aussi la conséquence de la richesse globale de la monarchie qui lui offrait la possibilité d'emprunter auprès du public – tant français qu'étranger - une partie des sommes dont elle avait besoin pour payer ses armées et sa marine. Divers graphiques ont mis en évidence la part très considérable, quoique variable, des emprunts publics dans le financement des guerres et souligné l'évolution des modalités d'emprunts (offices, rentes perpétuelles, rentes viagères et emprunts à terme) aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Dans un second temps, la communication a étudié la structure de la dette et mis en évidence l'existence de trois types de dettes. D'une part, une dette volontaire et quasi-publique résultant d'opérations de crédit promulguées par édits du roi (assignant des revenus pour le paiement des intérêts) et enregistrées par les cours supérieures. À cette dette, dite *dette constituée*, s'ajoutait une seconde dette, dite *dette flottante et arriérée*, une dette non-volontaire car imposée par les ministres du roi qui demandaient à certains de ses sujets de lui faire crédit. La dette exigible et arriérée était respectivement composée de factures impayées à cause du manque de fonds et de dépenses civiles non acquittées parce que les recettes fiscales assignées pour leur paiement étaient utilisées à d'autres débours jugés plus urgents. En temps de guerre, le gouvernement recourait enfin à un dernier type de dettes, les

anticipations, une technique qui permettait d'emprunter par avance les revenus fiscaux des exercices financiers ultérieurs.

Dans la mesure où le but premier de la dette était de faire la guerre à crédit, c'est-à-dire d'étaler le coût des conflits, le problème de l'endettement ne disparaissait pas avec le retour de la paix. Au contraire, le gouvernement se trouvait face à deux problèmes difficiles. D'une part, à cause de l'émission régulière de nouveaux emprunts pendant les années de conflits, des conséquences économiques de la guerre et de la cessation des impôts levés spécifiquement pour payer les armées, le budget de la monarchie au retour de la paix présentait un déficit substantiel. D'autre part, la dette flottante et arriérée s'était accumulée et représentait des sommes très considérables, entre 4 et 7 ans de revenus selon le conflit considéré. À la différence de la dette constituée, dont le gouvernement n'était tenu qu'à payer les intérêts, le capital de la dette flottante était entièrement remboursable.

La dernière partie de la communication a suggéré que la France souffrait de cinq handicaps majeurs pour essayer de rendre sa dette supportable sans ruiner ses créanciers et, par conséquent, voir ses tentatives de désendettement échouer et déboucher sur une banqueroute. Ces handicaps étaient d'ordre fiscal (inégalité de la distribution de l'impôt), administratif (manque de contrôle sur les flux financiers), politique (absence d'institutions ou techniques propres à reconnaître la nécessité de l'impôt et leur destination), monétaire (absence d'une banque à privilège capable de soutenir l'économie par l'émission de moyens de paiements et l'escompte) et financier (absence d'un marché financier secondaire).

La communication a souligné que ces divers handicaps expliquent en partie les difficultés de la Régence, en particulier sous la direction du maréchal de Noailles puis de John Law, à gérer la crise financière héritée de Louis XIV, c'est-à-dire à défendre les intérêts des contribuables et des créanciers de la monarchie, cela sans creuser le déficit, détruire la confiance ni paralyser la croissance économique. Les restructurations de la dette (le premier visa des dettes par Noailles, la banqueroute de Law, et le second visa par les frères Paris) ordonnées par la Régence ont certes permis à la France de retrouver le chemin de la croissance. Elles ont aussi été l'occasion de mieux identifier les handicaps de son système fiscal et financier, et d'y apporter des solutions, notamment avec la création de la Bourse en 1723, l'introduction en 1749 du vingtième, un impôt à percevoir en temps de paix pour permettre au gouvernement de rembourser ses dettes exigibles, et l'établissement de la première Caisse des Amortissements, la création d'une Caisse d'escompte en 1776 et la publication en 1781 du *Compte-rendu au roi* de Necker. Pour être réels, ces progrès ont cependant été trop lents pour permettre à la France de maximiser ses atouts et de s'engager dans d'autres guerres contre l'Angleterre sans ruiner ses finances, ses contribuables et ses créanciers.

Au total, cette contribution a essayé de mettre en évidence l'existence d'une profonde hostilité des Français, c'est-à-dire des contribuables et d'une partie des élites, à l'égard des financiers et du monde de l'argent, c'est-à-dire la création de dette, et l'incapacité du gouvernement à concilier les intérêts des uns et des autres, dont il avait pourtant également besoin pour payer ses dépenses et rendre son endettement supportable.